

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

TENUE EN MAIRIE À 18 h 00

PRESENTS : Stéphane BLIN, , Frédéric DALAIGRE, , Michel ERICK, Kévin FAYOL, Guy FREDOUELLE, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Nicole DEYRIEUX, Joëlle CHAMMARTIN

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin FAYOL

POUVOIRS : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 9 voix.

Monsieur le Maire demande à rajouter un objet à l'ordre du jour :

- Soutien à la résolution « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » de l'AMRF.

Le Conseil Municipal approuve.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2022

Monsieur Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès- verbal de la réunion du 9 mai 2022. Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°33/23052022 – Subvention au collège de Bellenaves pour l'Association sportive

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 10 mai 2022 concernant l'équipe Course d'orientation de l'Association sportive du collège de Bellenaves.

M. le Président de l'association informe que cette équipe a été qualifiée pour participer au championnat de France de course d'orientation en juin 2022 à Guémené-Penfao (Loire-Atlantique). Ce voyage est à la charge du Collège.

Un enfant d'Echassières y participe, Juliette FROGET. L'association demande une subvention pour aider au financement de ce voyage.

Attendu qu'un enfant d'Echassières participe à ce championnat,

Que les enseignants sportifs du collège sont très impliqués,

Qu'il est important de soutenir et promouvoir le sport auprès des enfants,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** d'attribuer une subvention à hauteur de 250 euros à l'association sportive du collège de Bellenaves pour aider au financement du voyage en championnat de France.

- **inscrit** les crédits nécessaires au compte 6574 du budget primitif 2022 par le biais d'une décision modificative.

Vote :

Pour : 09

Abstentions : 0

Contre : 0

N°34/23052022 – Soutien à la résolution « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » de l'AMRF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France. Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement, et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie, demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale. Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences, des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un Etat devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'État et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons. Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'Etat, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement. Que vivent la ruralité et les communes, petites Républiques qui font la grande !
»

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Soutient** l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

Vote : Pour	09
Contre	0
Abstention	0

N°35/23052022 – Décisions modificatives n°1 - budget commune 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre les décisions modificatives budgétaires suivantes pour insuffisance de prévisions budgétaires suite :

- à l'attribution d'une subvention au collège de Bellenaves pour l'association sportive du collège,

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<u>Compte 6574</u> Subventions aux associations	+ 250 €		
<u>Compte 022</u> Dépenses imprévues	- 250 €		
Total	0 €	Total	0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **approuve** les modifications budgétaires au budget primitif 2022 de la commune présentées ci-dessus.

Vote :

Pour : 09

Abstentions : 0

Contre : 0

Aucune autre question ou sujet n'est soulevé.

Monsieur le Maire a épuisé l'ordre du jour.

Séance levée à 20 h 00.